

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 11

Artikel: Carouge: courants architecturaux et mémoire du passé
Autor: Baertschi, Pierre / Nemeč-Piguet, Sabine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carouge : courants architecturaux et mémoire du passé

par Pierre Baertschi et Sabine Nemeç-Piguet, Genève

Entre la conception d'une façade, l'organisation du mode de vie et l'élaboration des schémas d'urbanisme, une relation existe. D'une nature essentiellement complexe, elle se trouve être à l'origine de la production de la forme urbaine. La présente étude de cas vise à retracer l'évolution intervenue dans un ensemble bâti, au cours de deux siècles de mutations, du point de vue de l'architecture, des aspects fonctionnels et de l'urbanisme.

Seule ville neuve du XVIII^e siècle dans notre pays, la cité de Carouge s'est édifiée principalement pendant la période comprise entre 1772 et 1792. Si, aujourd'hui encore, l'empreinte de l'urbanisme et de l'architecture du siècle des lumières est

très présente dans cet ensemble urbain, la marque des époques qui se sont succédé peut, elle aussi, être reconnue. Ainsi, au siècle passé, l'édification de la ville fut poursuivie par des projets d'immeubles qui témoignaient d'une tradi-



Fig. 1. — Vue aérienne du Vieux-Carouge et des quartiers environnants, prise en 1986. On distingue au premier plan la place du Rondeau et au fond l'Arve, qui forme une limite naturelle avec la ville de Genève.

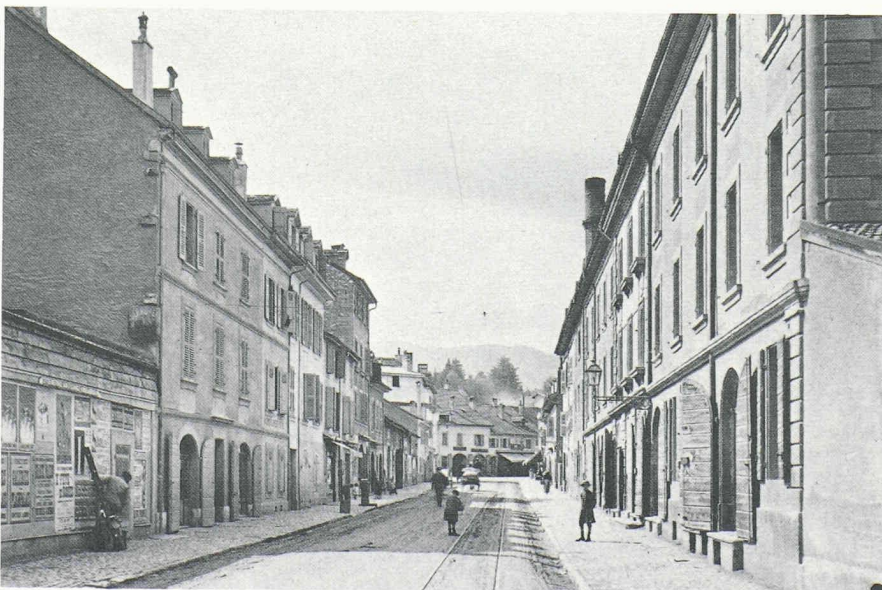


Fig. 2. — La rue Jacques-Dalphin avec, au fond, l'Auberge du Lion-d'Or (rue Ancienne) au tournant du siècle. Les arcades, les encadrements, les cordons, les corniches et les chaînes d'angles sont caractéristiques de l'architecture carougeoise.

tion locale, mais également des courants éclectiques en vogue au XIX^e siècle. Puis ce fut le tour du Mouvement moderne, auquel se rattachent un ou deux édifices. Chronologiquement, c'est au cours de cette même période de l'entre-deux-guerres qu'apparaît un courant qui vise clairement à réapproprier la mémoire du passé historique de la cité sarde. Peut-être faut-il voir là une réponse à une orientation du Mouvement moderne qui, d'une certaine façon, aura peu à peu tendance à s'identifier au code fonctionnaliste. A Carouge, des mesures de protection sont mises en place progressivement depuis 1940; elles seront modifiées et actualisées à plusieurs reprises. Dans le même temps, un langage architectural passe-partout se répand: il est d'inspiration kitsch et «pastiche» les modèles architecturaux traditionnels. L'analogie est troublante, entre une prise de conscience, certes nécessaire, et une forme de récupération, de caricature de la forme bâtie traditionnelle. Depuis une dizaine d'années toutefois, certaines tentatives témoignent de la possibilité de dégager de nouveaux rapports avec l'histoire, tout en redonnant un sens au discours architectural.

Possédant un centre historique conçu selon un plan en «échiquier tempéré» (tracés régulateurs du XVIII^e siècle), la ville de Carouge a également fait l'objet de projets urbanistiques et de visions d'ensemble réactualisées au cours du temps. Au nombre de ces mesures figurent du reste les projets et plans de protection. Cet aspect, plus urbanistique, sera abordé au cours d'un prochain article.

L'empreinte du XVIII^e siècle

Ancienne ville sarde [1]¹, la cité de Carouge est devenue suisse et genevoise en 1816. Son développement aux portes de Genève, comparable à celui d'Altona près de Hambourg, est lié aux conditions économique-politiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle [2]. C'est suite au Traité de Turin de 1754, qui établira une limite territoriale précise entre la République de Genève et le Royaume de Sardaigne, que le bourg de Carouge connaîtra une croissance rapide, passant de 500 âmes en 1772 à près de 4700 habitants en 1792. Cité en plein développement, Carouge est aussi une ville-frontière. La situation changera suite à la Révolution française. Après 1816, devenue suisse, la cité de Carouge n'en demeurera pas moins un lieu de marché et le chef-lieu des communes voisines rattachées au canton de Genève. La construction de la ville se poursuivra au cours du XIX^e siècle avec, semble-t-il, une intensité plus marquée entre 1820 et 1840 [3]. On observe, après 1880, une évolution qui

¹ Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

témoigne de la permanence d'une tradition locale, mais qui intègre également les styles et formes architecturales de cette fin de siècle.

Sans pouvoir ici examiner dans le détail les modèles et influences culturels qui marqueront l'architecture carougeoise de la fin du XVIII^e siècle [4], il y a toutefois lieu de définir un contexte général. Située en un point d'échanges, la ville de Carouge plonge ses racines dans un environnement social et culturel complexe. Les architectes piémontais, proches de la Cour de Turin, sont ouverts au débat européen. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les principes d'un Laugier, repris par Milizia, semblent s'appliquer parfaitement à la ville nouvelle de Carouge. Selon l'auteur de *L'Essai sur l'Architecture*, «la beauté et la magnificence d'une ville dépendent principalement de trois choses: de ses entrées, de ses rues, de ses bâtiments». Ville ouverte, Carouge devait posséder trois entrées architecturées, les rondeaux de Chambéry, Saint-Victor et Veyrier, où la disposition des bâtiments aurait suivi l'ordonnance circulaire des plantations. L'urbanisme est fondé sur une conception dynamique d'interpénétration ville-campagne. Quant aux plans de la ville qui se sont succédé au cours de la période comprise entre 1772 et 1792, ils adoptent le principe de l'îlot. La largeur des rues, de l'ordre de 12 mètres 50, est conçue en fonction de la hauteur courante des constructions (d'environ 8 mètres selon l'ordonnance de Giardino), afin que l'air et la lumière puissent pénétrer. Quant à l'architecture, elle évolue en Piémont, au XVIII^e siècle, entre un baroque finissant et des tendances plus classiques; une historiographie détaillée fait encore défaut, qui permettrait de mieux situer l'influence des courants culturels qui ont traversé la région septentrionale des anciens Etats savoyards.

A Carouge, toutefois, on constate la prédominance d'un style Louis XVI d'inspiration régionale, qui donnera une allure caractéristique à cet ensemble urbain, d'où émerge parfois même une note baroque (ferroserie d'un balcon par exemple). La transition du style Empire est toutefois bien présente et plusieurs éléments caractéristiques d'architecture sont là pour en témoigner.

Pour sa part, la toute voisine République de Genève vit à l'aune française. Tout au long du siècle finissant, ses banquiers et laborieux négociants ont pris des architectes français ou moulés au modèle français. Ils ont pour nom Blondel, Abeille, Billon, pour ne citer qu'eux.

Au cours du XIX^e siècle

Très certainement, comme l'a du reste relevé l'historien André Corboz, l'architecture carougeoise, outre la tradition locale, possède un vocabulaire d'un type



Fig. 3. — Immeuble carougeois traditionnel: maison artisanale, rue Ancienne 58.

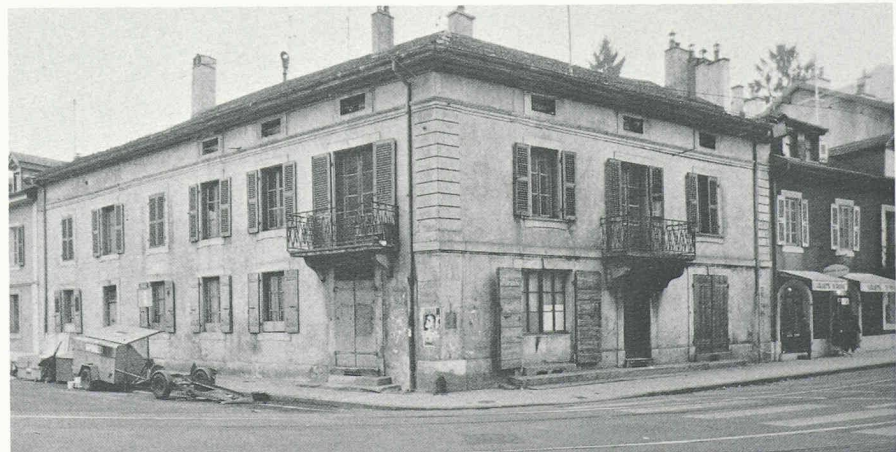


Fig. 4. — Autre immeuble traditionnel: demeure bourgeoise, rue Saint-Victor 1.



Fig. 5. — Le portique néo-grec du temple de Carouge.

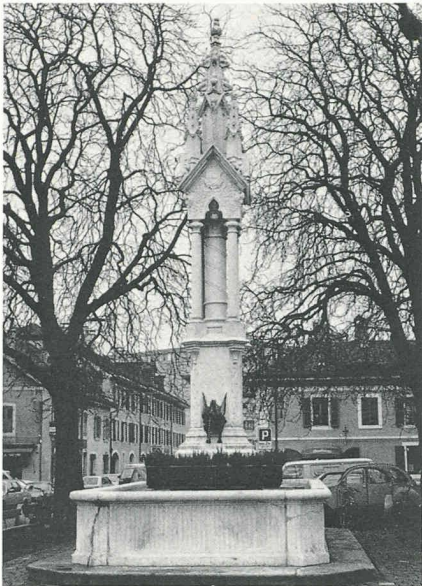


Fig. 6. — La fontaine néo-gothique de la place du Temple.

assez caractéristique, à l'époque, des constructions réalisées dans les petits bourgs de Savoie et du Dauphiné. C'est au tournant des grands événements qui secouèrent la fin du XVIII^e siècle que l'architecture de la ville nouvelle prendra une note souvent néo-classique, illustrative du retour aux modèles antiques. L'Empire, puis la Restauration sont des périodes à cet égard significatives. Ainsi, le temple de Carouge, construit entre 1818 et 1822 avec un portique «néo-grec», est particulièrement typique de son époque. Et il faudra attendre 1867 pour trouver, à Carouge, un projet caractéristique du style néo-gothique. Encore s'agit-il, en l'occurrence, d'un objet réalisé dans le cadre d'un programme d'édilité publique et non pas d'un bâtiment. En effet, à l'époque des grands travaux d'adduction d'eau [5], l'architecte Jean-Daniel Blavignac dessine la fontaine de la place du Temple, d'un style «gothique» assez pit-

toresque; désormais, deux chimères en bronze dispenseront l'eau potable tant attendue!

Pour comprendre l'évolution de l'ensemble urbain carougeois au cours du XIX^e siècle, il faut avoir présent à l'esprit qu'à la fin du siècle précédent de nombreuses parcelles restent encore libres de constructions. On constate sur le cadastre français de 1812 que plusieurs lots non bâtis sont de grandes dimensions. Deux rues sont toutefois pratiquement achevées: la rue Ancienne et la rue Saint-Victor. La rue Caroline (actuelle rue Jacques-Dalphin), par contre, ne comprend alors que quelques groupes épars de bâtiments contigus. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, lorsque se développeront les zones périphériques (les Moraines, les Acacias, ...), la ville de Carouge évoluera à un rythme relativement lent. On assistera à une occupation progressive des parcelles et interstices encore disponibles à l'intérieur des îlots résultant des plans du XVIII^e siècle. Par ailleurs, des percées seront réalisées: rue Fontanel (vers 1880), prolongements de la rue Jacques-Dalphin et de la rue Joseph-Girard, qui amélioreront le réseau viaire tout en permettant de nouvelles constructions. Ces interventions sont du reste dans la ligne des principes d'urbanisation de la ville postlibérale [6]. La création de la rue Fontanel correspond aux trames de la ville du XVIII^e siècle et est entreprise au moment de la construction du Collège. Monument d'une masse imposante et d'inspiration néo-classique, ce dernier bâtiment est édifié en 1879. Si, au XVIII^e siècle, les projets de l'hôpital et de l'ancienne prison suivaient les règles de composition de l'îlot (alignements sur rues, mitoyenneté, ...), ceux de l'église et de l'Hôtel de Ville répondaient par contre à l'aménagement d'un espace public (place). On observe que ces règles de composition urbaine ne s'appliquent plus à l'implantation du Collège. Celui-ci, édifié dans un îlot, se singularise du tissu, tant par son échelle que par son implantation au centre d'un préau.

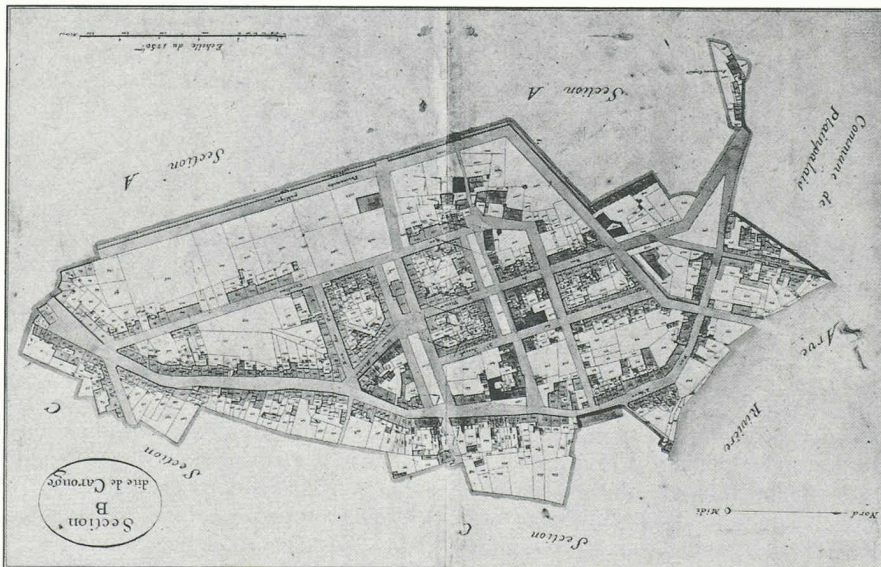


Fig. 7. — Le cadastre français de 1812 montre la situation du domaine bâti au début du XIX^e siècle. La construction de nombreux îlots n'est pas encore achevée. Le temple protestant n'existe pas encore.

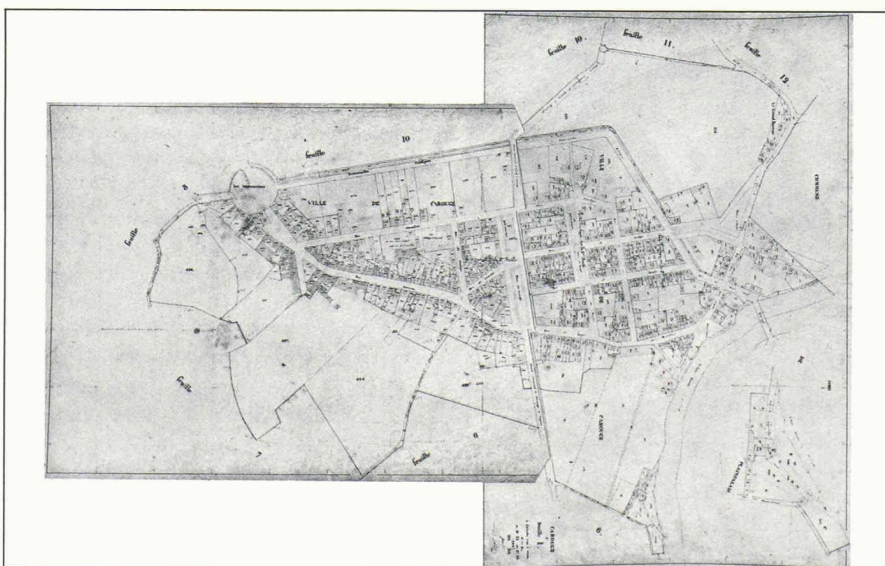


Fig. 8. — Le cadastre genevois de 1848, plan levé sous la direction de G.-H. Dufour. Préfiguration du cadastre actuel, ce document a été établi avant diverses modifications majeures du tissu (percées de la rue Fontanel et de la rue Joseph-Girard, élargissement de la rue des Moraines, construction du Collège).

Production architecturale

Conception urbanistique et architecturale d'une rare cohérence, la construction de l'ensemble carougeois s'est poursuivie aux XIX^e et XX^e siècles. Aucune analyse des projets d'architecture des diverses périodes concernées n'a toutefois été faite à ce jour. La présente étude a dès lors consisté à reprendre systématiquement le dépouillement des requêtes en autorisation de construire déposées entre 1880 et 1986. Les projets qui sont apparus présenter quelque intérêt dans l'optique d'une meilleure compréhension des époques et des phases intervenues au cours de cette période figurent sur le tableau comparatif ci-après.

Sur le plan démographique, on assiste à une régression entre 1792 (4672 habi-

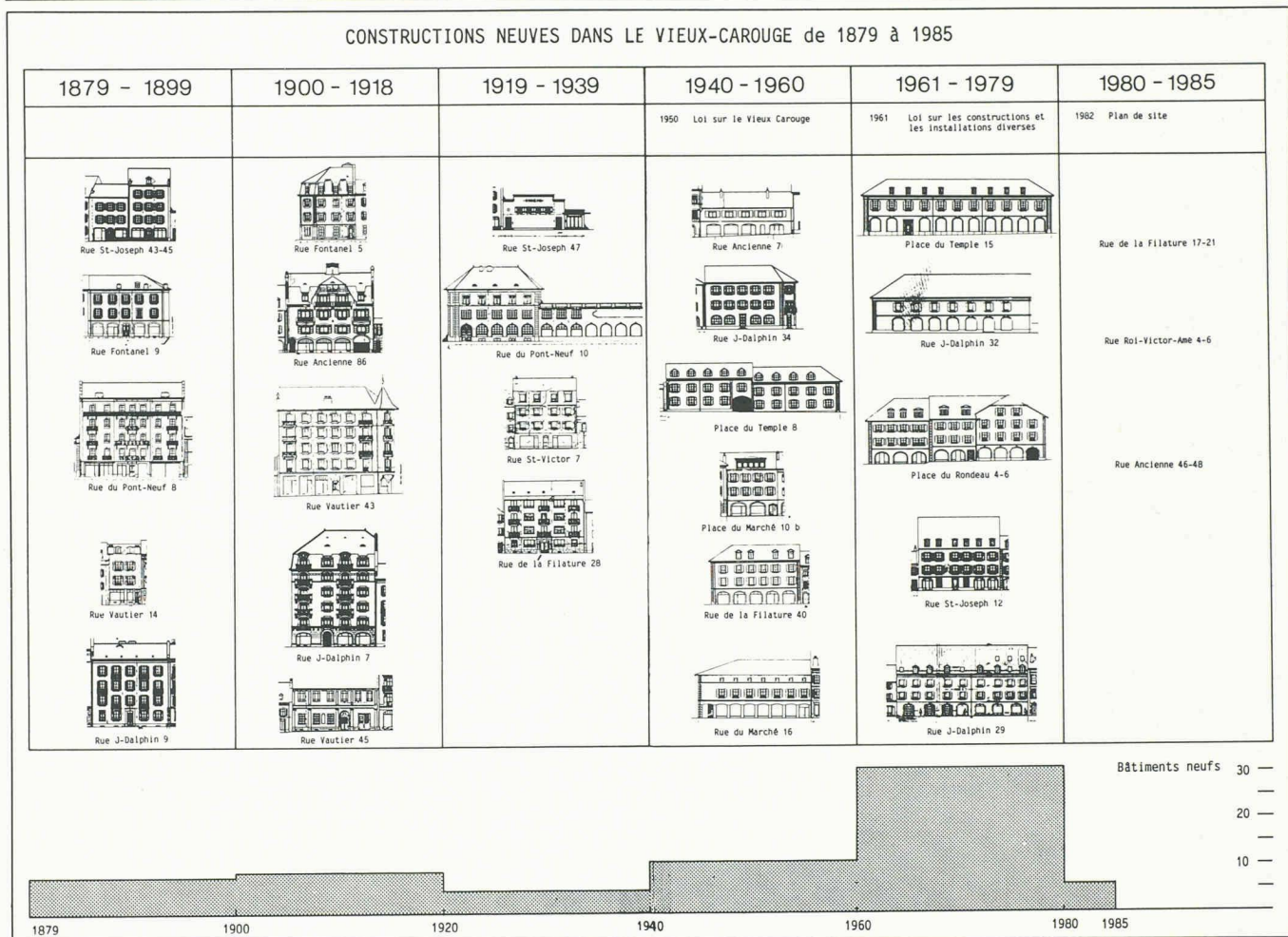


Fig. 9. — Tableau comparatif.

tants) et 1822 (3571 habitants). Les événements révolutionnaires, la crise économique, puis la famine de 1816-1817 sont à l'origine de cette situation. Dès 1818, toutefois, le mouvement de la construction reprend assez fortement, cela jusque

vers 1840 [7], période où la ville comptera 4467 âmes (population en 1843). Si l'on excepte une légère inflexion au milieu du siècle, l'augmentation est ensuite constante jusque vers 1890. En douze ans (1888-1900), la population de la commune

passera de 5698 habitants à 7437, ce qui représente un accroissement important. Au vu de ces considérations, on peut distinguer quelles sont les différentes périodes qu'a connues l'évolution du domaine bâti. Tout d'abord, la construction de la cité se poursuit dans les parcelles et interstices encore disponibles de la ville existante. Les bâtisses sont édifiées avec les matériaux du cru et dans la permanence de la tradition locale. Progressivement, au cours du siècle, la provenance des matériaux changera. Les murs en boulets seront construits en pierre de Meillerie ; la molasse du bassin genevois et la roche de Thoiry seront remplacées par des molasses du Plateau et des roches d'autres provenances. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les projets d'immeubles traduisent nettement l'héritage de la tradition locale. Constructions d'entrepreneurs ou d'architectes, les maisons possèdent des similitudes avec les bâtiments édifiés à cette époque dans plusieurs quartiers de la ville de Genève : les Grottes, Plainpalais, Pâquis, etc. La typologie carougeoise traditionnelle semble toutefois persister (passage sur cour et coursives dans certains cas), alors que la forme des arcades est généralement carrée, ou proche de ce type d'ouvertures, avec de légères arcatures dans les angles supérieurs. A part les encadrements en roche, on n'observe pas ou peu d'éléments

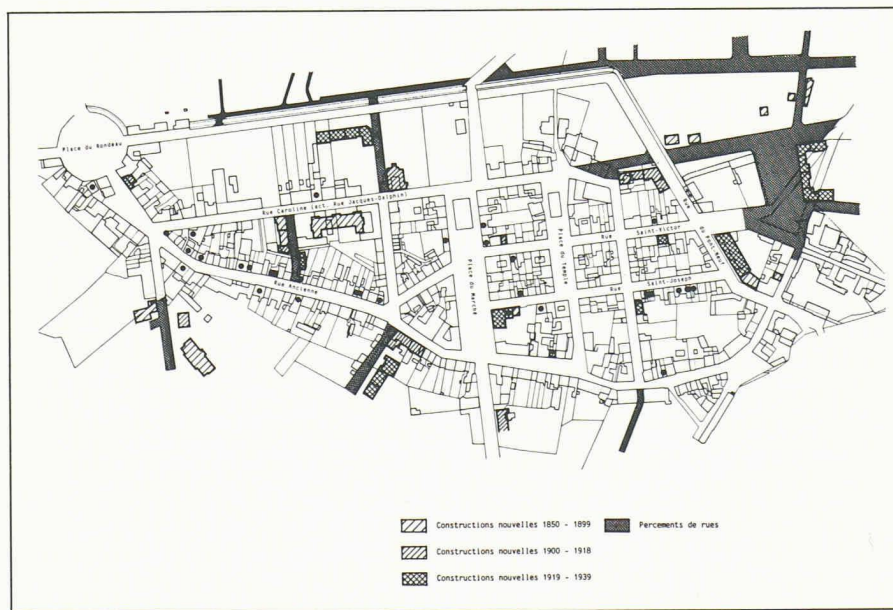


Fig. 10. — Evolution du bâti entre 1850 et 1939. Ce document met en évidence, par superposition, certaines transformations du Vieux-Carouge (de 1940 à 1985 : voir fig. 20). Ces deux cartes indiquent les constructions neuves ainsi que les modifications du nombre de niveaux (surélévations), mais pas les interventions allant de l'entretien courant à la démolition des structures intérieures, dont seule une typologie plus élaborée pourrait rendre compte. Toutefois, les surélévations mentionnées sont accompagnées de transformations lourdes aussi bien en façade qu'à l'intérieur.

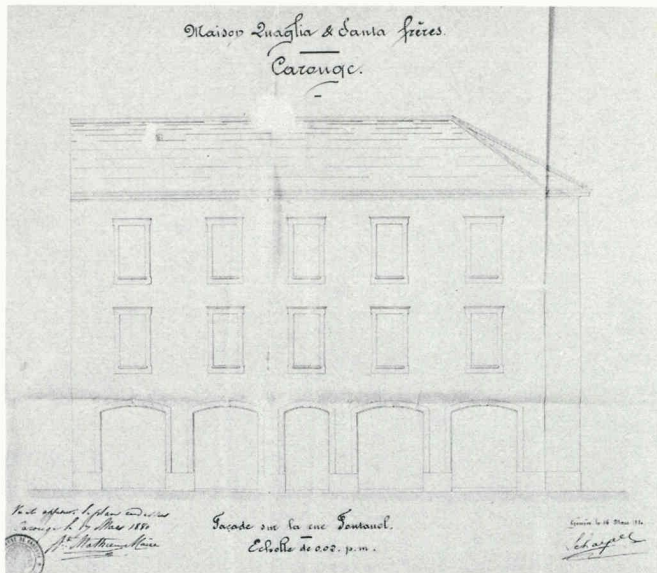


Fig. 11. — Projet de façade pour l'immeuble du numéro 9 de la rue Fontanel (vers 1880). Ce type de construction est alors répandu dans divers quartiers de la ville. Il représente une forme de construction économique.

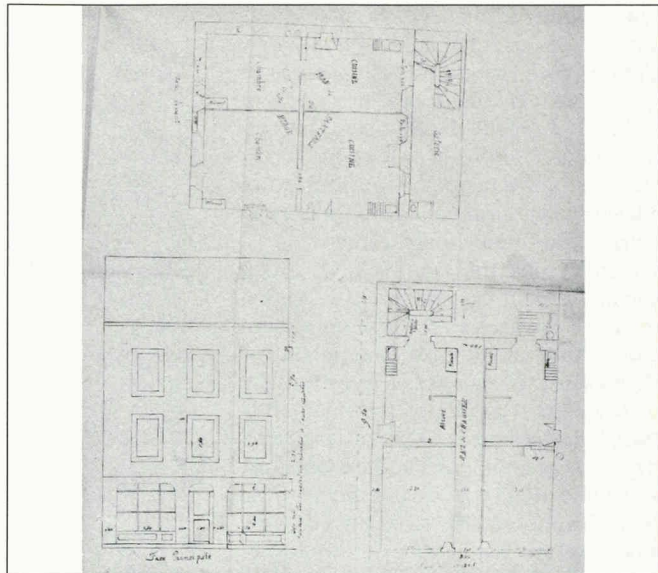


Fig. 13. — Bâtiment au 43 de la rue Saint-Joseph, construit en 1879. On observe la persistance de la typologie traditionnelle (arcades, passage sur cour, escalier extérieur et distribution par coursive) et une certaine fidélité au modèle ancien d'habitat (activités domestiques et cuisine sur le côté cour).

décoratifs tels que cordons, clefs de voûte, corniches avec tire-fonds, etc. Simple d'apparence et économique, cette architecture semble fort bien convenir à cette ville du XVIII^e siècle, dont elle poursuit la réalisation.

Pour la période comprise entre 1880 et 1900, deux projets, dus aux architectes Grosset et Golay méritent toutefois un commentaire particulier. Tout d'abord une surélévation, en 1898, à la rue Saint-Victor, témoigne d'une volonté d'harmonisation au cadre bâti d'origine. L'architecte se contente de répéter le rythme des percements existants à l'étage supérieur, de telle sorte que cette surélévation passe quasi inaperçue, n'était-ce la préminen-

ce qu'elle crée par rapport aux immeubles adjacents. Par contre un nouvel immeuble, situé au numéro 8 de la rue du Pont-Neuf, est construit par les mêmes architectes sans référence particulière à son environnement bâti, ni à l'échelle des bâtiments voisins. La symétrie centrale, la disposition des percements et des balcons en ferronnerie, les murs coupe-feux sont caractéristiques des constructions de cette époque édifiées dans les quartiers de la couronne urbaine (Plainpalais, Pâquis, Eaux-Vives).

Vers 1900

Nous avons vu précédemment que la commune de Carouge a connu un déve-

loppement démographique notable à la fin du XIX^e siècle. Entre 1900 et 1920, l'accroissement sera d'un millier d'habitants. La production architecturale de cette époque est visiblement marquée par l'influence du « style suisse » qui se répand à Genève dans le courant de l'Exposition nationale de 1896 [8].

Dans le tissu très homogène de Carouge, les constructions de cette époque marquent une rupture avec la tradition: explosion des gabarits (quatre à cinq étages au lieu d'un ou deux niveaux habituels), apparition de nouveaux types d'habitat — l'« immeuble à appartements » —, recherche d'autres sources d'inspirations formelles, foisonnement du décor, etc. L'importance des mouvements de toitures est une donnée forte de la composition architecturale: dômes, clochetons et tourelles sont à la mode. Si, dans la perspective des rues, cette architecture de contraste se distingue fortement de son environnement, une certaine continuité est assurée en plan, où le logement « traversant », orienté à la fois sur rue et sur cour, persiste à reconnaître la logique de l'îlot urbain.

En 1910, l'immeuble d'un marchand de grains et farines est reconstruit au numéro 86 de la rue Ancienne. Avec deux étages sur rez, bien en dessous des potentialités légales (loi de 1895), le bâtiment respecte l'échelle des gabarits voisins. Néanmoins, en recourant à une architecture « expressionniste », le propriétaire, F. Vuagnat, choisit de se distinguer. Les tendances de l'éclectisme en vogue offrent les moyens d'une nouvelle représentativité. Par rapport à l'ancien bâtiment, l'architecture change radicalement; le nouveau décor, par son caractère d'opulence, impose dans les valeurs de la société bourgeoise de l'époque l'image de la réussite. D'expression typiquement « style suisse », ce bâtiment pos-

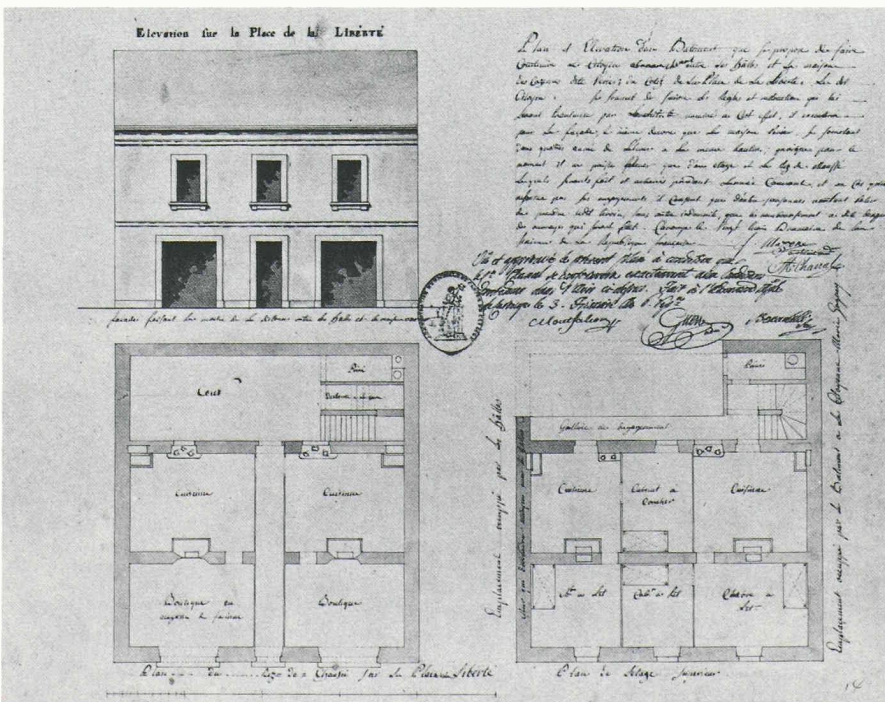


Fig. 12. — Projet de bâtiment sur la place de la Liberté (1797), illustratif d'une typologie courante au XVIII^e siècle. On constate que, si les arcades en anse de panier étaient de règle à l'époque sarde, ce projet de la période française possède des arcades de forme carrée.

sède un rez-de-chaussée dont le mouvement des arcades est très prononcé. Comme pour répondre à l'exubérance de la toiture, la régularité des arcades esquisse, à défaut d'intégration, tout au moins une continuité avec le tissu existant; par ailleurs, le passage sous porte cochère, conduisant à la cour arrière, est conservé au même emplacement.

L'année suivante, en 1911, le projet Camoletti pour un immeuble au numéro 45 de la rue Vautier sera également conçu dans un vocabulaire architectural typique de cette époque avec une tourelle d'angle. Pour permettre cette construction, l'élargissement de la rue des Moraines, ainsi que, en 1918, l'édification d'une manufacture de mètres au numéro 43 de la rue Vautier, quatre bâtiments du tissu ancien seront démolis. Ce dernier édifice frappe par l'expression de son caractère industriel, délibérément rehaussé sur sa façade côté rue par des attributs architecturaux de style néo-classique (colonnes ioniques supportant une architrave et l'étage supérieur). Faut-il voir là une volonté de l'architecte Bouffard de s'insérer dans un tissu ancien, ou plus simplement un projet issu directement des courants de l'Académisme? N'oublions pas le débat qui, dix ans plus tard, en 1927-1928, marquera le concours du Palais des Nations à Genève. Si, vers 1910, la Municipalité carougeoise fait édifier une nouvelle école dans un style influencé par l'Exposition nationale de 1896 (aux Pervenches, hors du noyau historique), la surélévation et la transformation de la mairie, au numéro 14 de la place du Marché, auront lieu suite à un projet établi en 1914. La disposition ancienne des percements sera conservée, mais les éléments décoratifs (encadrements, cordons, etc.) seront refaits dans une volonté d'unification avec l'idée de donner au bâtiment une façade représentative de sa fonction publique. Cette intention sera soulignée par une inscription créée au-dessus du premier étage.



Fig. 14, 15 et 16 (de haut en bas). — L'immeuble de la rue Ancienne 86 avant et après le projet de 1910; élévation de l'immeuble reconstruit (relevé de 1940).

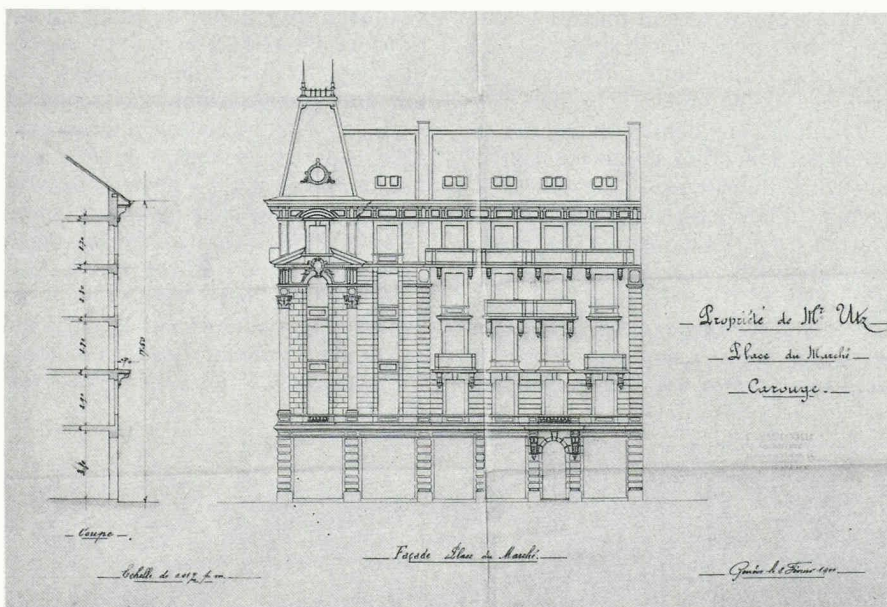
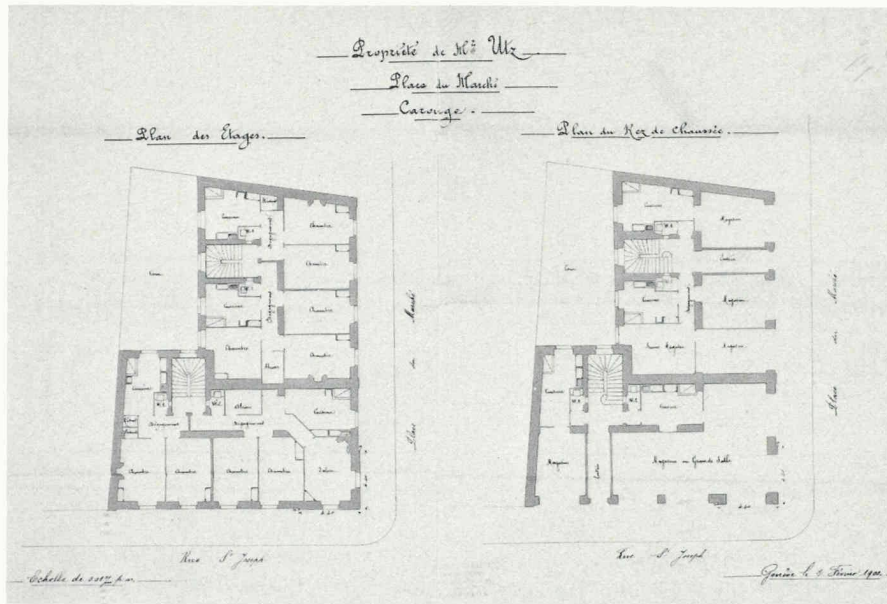


Fig. 17. — Rue Saint-Joseph 47, angle de la place du Marché. Projet non réalisé de l'architecte Cavalli (1900), à l'emplacement actuel du cinéma.

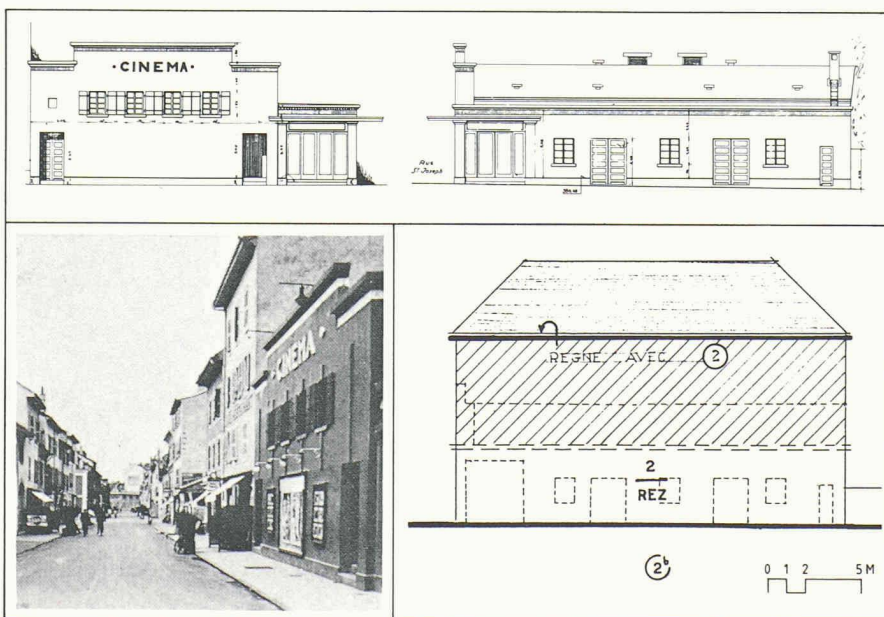


Fig. 18. — Élévation de la salle de spectacle, selon relevés de 1940 (projet effectivement réalisé en 1928 par l'architecte P. Perrin). Le gabarit de l'annexe III de la loi sur les constructions (en vigueur dès 1961) montre l'image souhaitée selon les « principes » de sauvegarde.

Période charnière

La période qui s'écoule entre les deux guerres est un moment charnière. C'est alors, comme nous le verrons dans un prochain article, qu'apparaît la notion de protection à Carouge : classements des fontaines, du temple et de l'église après 1921, protection de la zone ancienne dès 1929, puis modifications et discussion en 1935, 1940, etc. On observe alors des projets répondant à des impératifs esthétiques et à des codes architecturaux qui témoignent de nouvelles transitions. Les gabarits respectent tous l'échelle relative des constructions existantes. On ne construit plus d'immeubles comptant au niveau de la corniche quatre étages sur rez-de-chaussée, comme ce fut le cas pour plusieurs bâtiments édifiés avant la guerre. On peut supposer que la rénovation de l'église catholique en 1922-1926 par l'architecte Adolphe Guyonnet, de même que la décoration et la transformation du temple (de 1918 à 1924) ont contribué à une prise de conscience de l'intérêt du patrimoine monumental existant ainsi que de la nécessité d'établir certains garde-fous en matière de constructions neuves à Carouge.

Un cas particulièrement intéressant de l'évolution intervenue est celui de l'immeuble situé au numéro 47 de la rue Saint-Joseph, à l'angle de la place du Marché. Demeurée libre de constructions, cette parcelle fait l'objet d'un premier projet d'inspiration Beaux-arts vers 1900, sans référence aucune avec l'architecture vernaculaire. L'architecte E. Cavalli, qui signe ces plans, construira en 1900-1902 un bâtiment parmi les plus représentatifs de l'Art nouveau à Genève: la maison du Paon aux Eaux-Vives. Le projet de la place du Marché n'est toutefois pas réalisé et il faut attendre 1928 pour voir une nouvelle requête en autorisation au même emplacement. Il s'agit cette fois d'une salle de spectacle, qui deviendra plus tard un cinéma. Avec cette construction de l'architecte Paul Perrin — auteur par ailleurs de la salle de spectacle de l'Alhambra édiflée en 1918 — le « modernisme » fait une apparition timide à Carouge. Pour la seconde fois (voir immeuble au 43 de la rue Vautier), un projet sans toit traditionnel est accepté et construit à Carouge. La couverture est réalisée sous la forme d'une voûte en béton armé. Une corniche couronne toutefois chacune des deux façades. Malgré une référence évidente à l'architecture du Mouvement moderne et au code rationaliste, la grammaire traditionnelle n'a pas complètement disparu : les fenêtres en témoignent, dont les percements sont plus proches des modèles anciens que de la fenêtre en longueur...

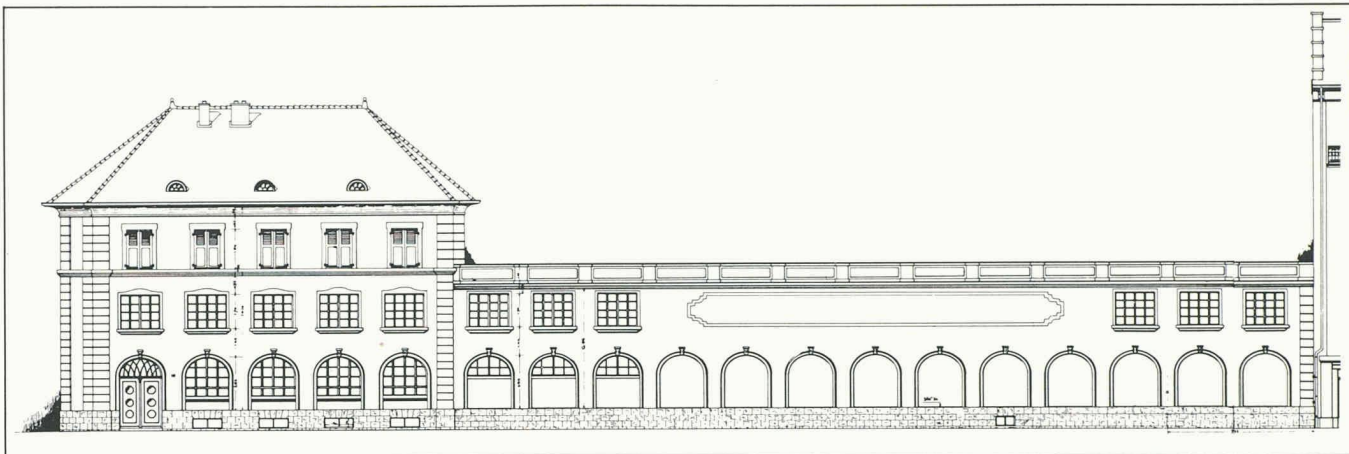


Fig. 19. — Immeuble, 23, place d'Armes/rue du Pont-Neuf (1929).

La mémoire du passé

En 1929, un projet d'établissement vinicole avec garage et appartement est proposé sur la parcelle située au numéro 23 de la place d'Armes et qui borde également une large part de la rue du Pont-Neuf. En lieu et place d'une ancienne tannerie, on construira un bâtiment qui fait référence à l'architecture traditionnelle. Le socle en roche, la corniche et les chaînes d'angle en similibierre, de même que le rythme des arcades et leurs clefs de voûte visent clairement à réapproprier la mémoire du passé historique de la cité sarde. Mais le mode constructif a changé ;

ce type de décor procède d'un habillage, certes habile, mais tronqué. Les voussoirs des voûtes sont factices, les arcades, dont la majorité étaient murées à l'origine, reposent sur un socle continu en roche qui exclut toute référence fonctionnelle traditionnelle. Un toit plat, camouflé par un élément de couronnement qui fait office d'acrotère, couvre une partie du bâtiment. Ce projet est le premier d'une longue série de reconstructions qui, à Carouge, et principalement après 1950, « pasticheront » l'architecture du XVIII^e siècle de la cité sarde. Le nombre des reconstructions qui se sont produites à Carouge dans la période de l'après-guerre est impressionnant.

Suites logiques de la crise économique des années 1930, évolutions intervenues dans la conception de l'habitat ou encore vieillissement cyclique du parc immobilier (les bâtiments d'origine ont alors près de deux siècles d'existence), telles sont les principales raisons qui semblent expliquer l'état de vétusté et de décrépitude dans lequel étaient tombés bon nombre des immeubles anciens. Des dispositions légales assez restrictives adoptées en 1950, qui seront étudiées en détail dans un prochain article, ont eu des conséquences bien précises puisque, suite à une période de relativement faible mouvement, nombre de démolitions-reconstructions interviennent après 1961.

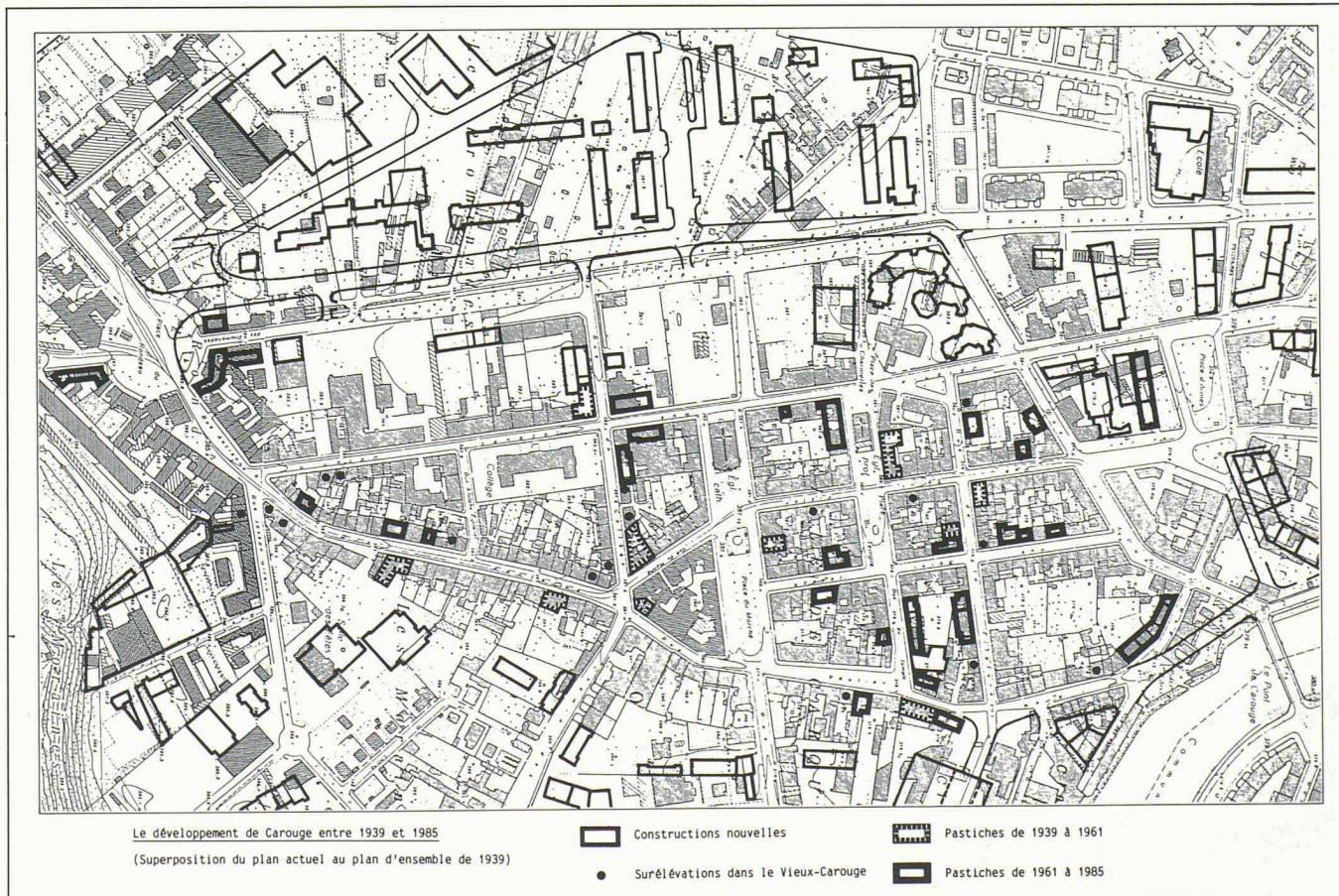


Fig. 20. — Carte montrant l'importance des constructions « pastiches » avant et après la loi de 1961 (superposition du plan actuel au plan d'ensemble de 1939).

Un langage institutionnel

Pour mieux saisir les divers aspects pris par une forme de langage architectural passe-partout et d'inspiration kitsch, il convient de revenir à l'analyse du domaine bâti traditionnel [9]. En effet, entre 1772 et 1792, on assiste à un mouvement d'urbanisation pour une part spontané (rue Ancienne et rue Vautier actuelle), partiellement planifié par cinq plans régulateurs successifs. En 1787, l'architecte de la Ville, Lorenzo Giardino, établit une ordonnance (façade type) souvent invoquée par la suite comme une référence qui pourrait être réutilisée pour de nouveaux projets d'immeubles. A vrai dire, plusieurs facteurs importants sont intervenus depuis le XVIII^e siècle, qui rendent illusoire une volonté de reconstitution :

le mode de construction – l'ordonnance de Giardino était prévue pour des immeubles construits en murs de maçonnerie traditionnels (épaisseur des murs : environ 60 centimètres), avec des encadrements en roche ou en molasse ; aujourd'hui, la façon de construire a évolué de telle sorte que les attributs d'architecture traditionnels sont presque toujours rapportés sur des murs de faible épaisseur (généralement 20 centimètres) ;

la typologie des activités – la conception des logements et le mode d'habiter ont changé ; fonctionnellement les plans sont différents : les locaux sanitaires et les cages d'escalier sont aujourd'hui conçus avec des ventilations mécaniques et un éclairage artificiel qui peut être permanent ; il en résulte une autre organisation des surfaces d'habitation et généralement une multiplication des percements en façades ; la profondeur des immeubles construits selon les typologies actuelles est également supérieure à la profondeur des bâtiments anciens ; quant aux activités commerciales, leur évolution mériterait à elle seule une étude particulière ; généralement elles cherchent à pouvoir disposer d'espaces de dimensions plus étendues et à occuper plusieurs bâtiments ou les arrière-cours ;

la possibilité d'aménager les combles – à la différence du XVIII^e siècle, grâce à l'évolution des techniques de construction, le volume sous les combles peut aujourd'hui être aménagé à destination de logements ; cet espace ainsi rendu disponible est, de plus, accru par des profondeurs d'immeubles plus importantes ; les prises de jours, qui deviennent nécessaires dans la toiture, modifient souvent de façon importante l'aspect de l'architecture ancienne.

Modèles récupérés

Ainsi, à Carouge, on observe deux projets respectant avec une relative « fidélité » l'image donnée par l'ordonnance de Giardino (entre-axes des fenêtres, arca-

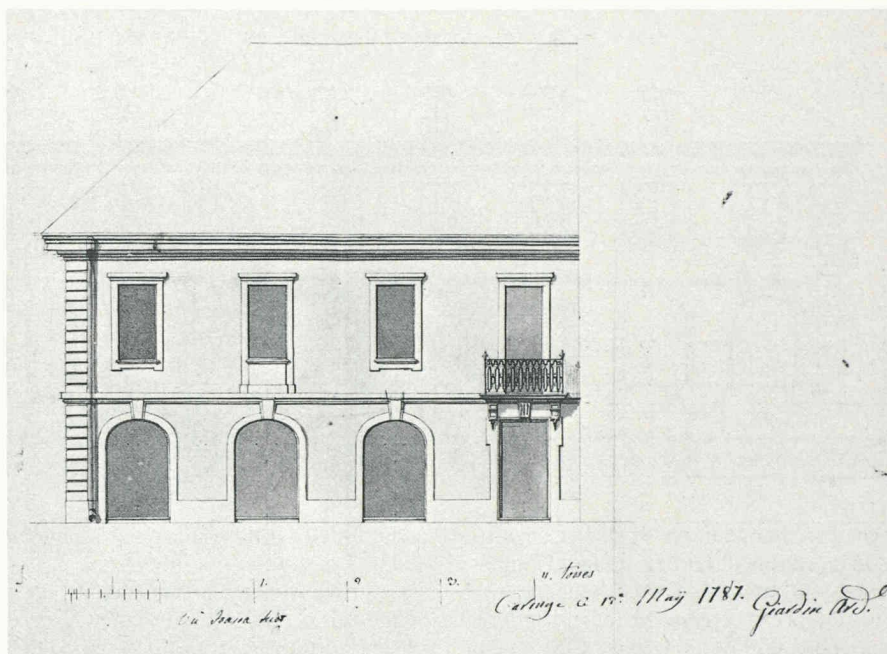


Fig. 21. – L'ordonnance de Giardino (1787).

des et cordons). Il s'agit d'un bâtiment construit en 1964, au numéro 15 de la rue Jacques-Dalphin, et d'un autre, édifié deux ans plus tard au numéro 32 de la même rue. Ces deux bâtiments, qui abritent l'un un magasin d'alimentation à grande surface et l'autre un Centre paroissial, possèdent néanmoins des arcades « tronquées » si on les compare à l'ordonnance de 1787. Ils ont tous deux un gabarit d'un étage sur rez-de-chaussée, côté rue.

En examinant de près l'aspect des façades des divers autres cas d'immeubles d'inspiration « pseudo-XVIII^e siècle » édifiés à Carouge, on repérera aisément les difficultés inhérentes à un tel exercice de composition architecturale. Les entre-axes et les symétries, tout comme la pro-

lifération des châssis de lucarnes traduisent un profond malaise ; comme si le corset imposé par cette architecture de récupération (qui prétend s'inspirer de modèles traditionnels) ne convenait que fort mal aux nouveaux programmes d'activités. De là à parler d'une caricature de la forme bâtie traditionnelle, il n'y a qu'un pas.

Si l'on considère globalement les projets d'architecture qui ont été proposés à Carouge, cela pour la période qui s'étend de 1880 à nos jours, on constatera une diversité qui évolue selon les époques. Cette succession de formes architecturales au sein d'un tissu urbain déjà constitué et assez fortement « typé » est intéressante au titre des rapports culturels qu'une société peut entretenir avec l'Histoire, à tra-



Fig. 22. – Groupe d'immeubles, Nos 2-4-6 de l'avenue du Cardinal-Mermillod (projet 1967). Le programme de notre époque est « habillé » par une architecture d'inspiration du XVIII^e siècle.

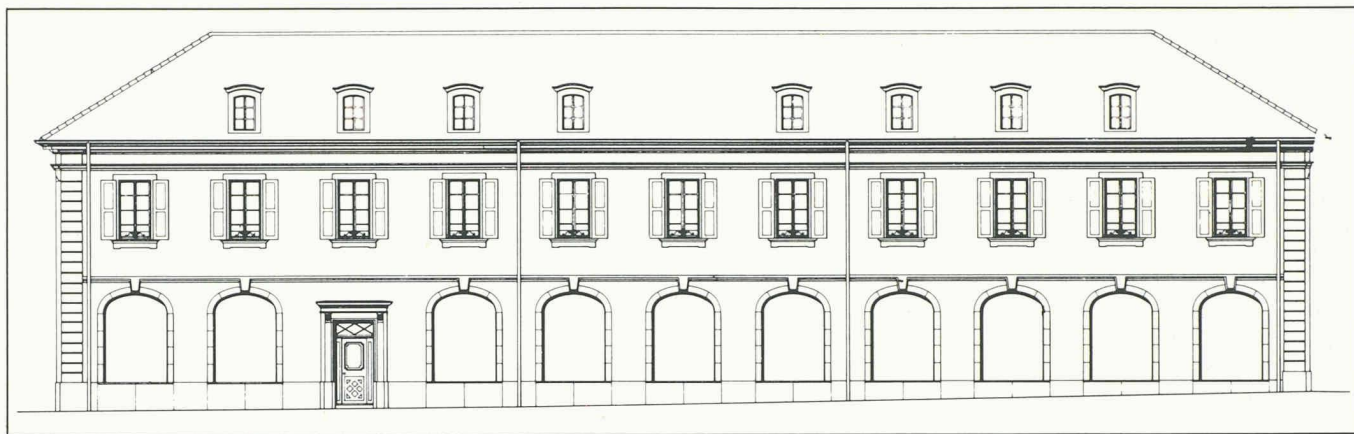


Fig. 23. — Immeuble au 15 de la place du Temple, dont le rez-de-chaussée est occupé par un magasin à grande surface.

vers les changements sociaux, l'évolution constante des programmes et l'apparition de nouvelles technologies. On constatera que, si certaines constructions nouvelles sont riches d'expression stylistique, les surélévations — assez fréquentes à Carouge — sont exceptionnellement la marque d'une époque. Généralement dictées par des besoins de programmes (gains de surface), ces surélévations semblent rarement poursuivre une volonté de stricte amélioration

esthétique (harmonisation par rapport à des volumes adjacents). La situation changera cependant, suite aux études architecturales menées dès 1940 et suite aux réglementations de 1950, de 1961 et ultérieures. Pour ce qui concerne la période comprise entre 1880 et 1930, on remarquera que les surélévations sont d'un caractère généralement banal. Vers 1900 toutefois, on constate plusieurs cas de rehaussement d'immeubles par des toits à la Mansard.

Architecture contemporaine

La vague des reconstructions « pastiches » de l'après-guerre répondant à des pressions urbaines et à une restructuration fonctionnelle de l'agglomération, il convient d'avoir présent à l'esprit que les modèles contemporains ont trouvé d'autres lieux d'expression dans l'aire carougeoise. Ainsi en 1958, l'ensemble des Tours de Carouge fut conçu selon les

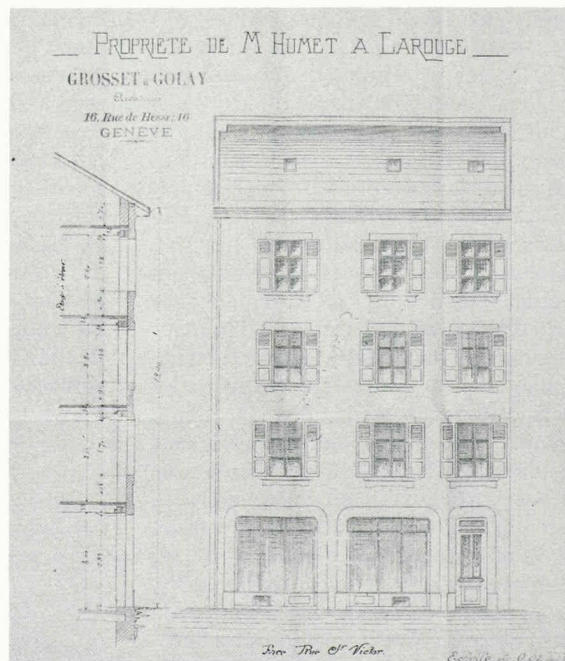
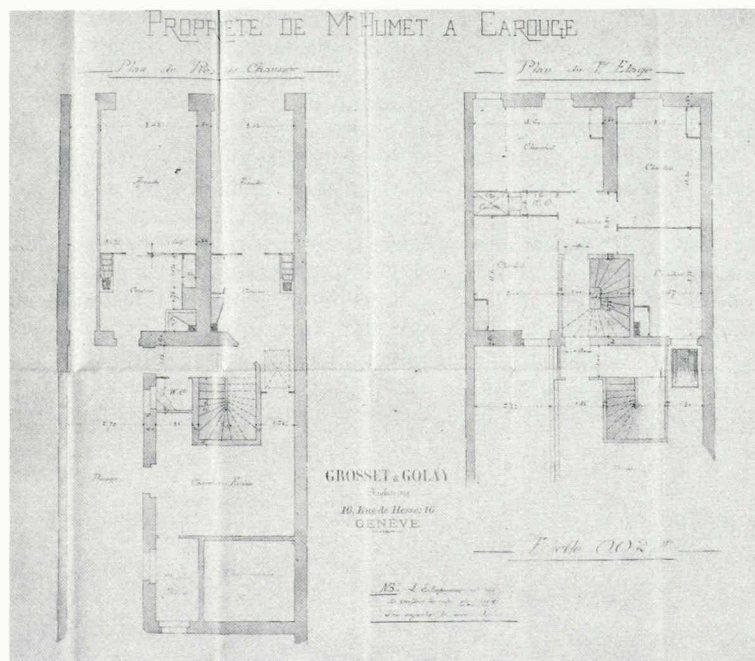


Fig. 24. — Une surélévation d'immeuble: rue Saint-Victor 35 (1898), architectes Grosset et Golay.

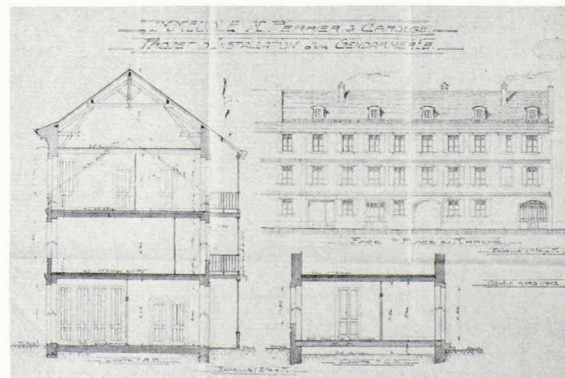
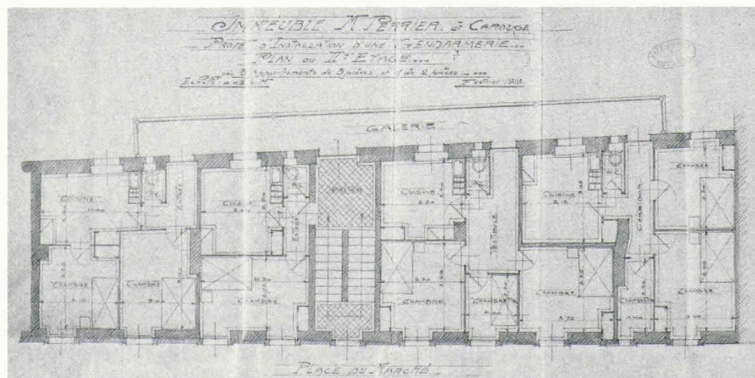


Fig. 25. — Un autre cas de surélévation: place du Marché 15 (1913).

principes de la Charte d'Athènes et comprenait, dans un premier temps, cinq bâtiments. En 1972, un Centre communal, qui abrite notamment le Théâtre de Carouge, sera édifié lui aussi dans la proximité immédiate du centre historique, cette fois dans un style d'inspiration nordique. D'autres projets seront aussi réalisés dans la périphérie (route de Saint-Julien, rue de la Débridée notamment). Certaines tentatives ont toutefois cherché à redonner, dans le tissu historique du XVIII^e siècle, un sens au discours architectural. Lors d'une exposition organisée en 1975 par un atelier de l'Ecole d'architecture, le professeur Tita Carloni avait esquissé une proposition d'intervention contemporaine intégrée [10]. De plus, en 1980, un groupe de quatre bureaux de Carouge a été invité à établir un projet sur une importante parcelle, propriété communale. Le programme fixé par la Fondation du Vieux-Carouge comprenait un bâtiment de halles marchandes, un garage et des habitations. Même si ce projet n'a pas pu être poursuivi, suite à une votation communale intervenue en 1985, les tentatives esquissées par les architectes à cette occasion sont intéressantes à divers titres. Sans entrer dans le détail fonctionnel de chaque projet, une comparaison des solutions proposées pour l'entrée des halles donne une image des interventions telles que l'on peut au-

jourd'hui les concevoir dans un tissu urbain qui possède une structure interne très prononcée. Cinq conceptions différentes de réalisation d'un nouveau bâti sur la face côté rue Vautier méritent également attention : une intervention minimaliste, mais franchement contemporaine (projet 1975), et quatre projets établis en 1980, parmi lesquels certaines solutions « pastiches » et des propositions de langage différent. On mesure ainsi l'intérêt de telles tentatives qui visent à dégager une nouvelle lecture de l'histoire, en redonnant un sens au discours architectural.

Un espace public

Un autre cas intéressant de réflexion, sur la création d'un espace public cette fois, est le résultat du concours communal entrepris pour l'aménagement de la place de l'Octroi, à l'automne 1984. Le premier prix a été partiellement exécuté et l'aménagement de la place inauguré en 1986. Ce projet, résolument contemporain, intègre en son milieu le passage de la voie du tram 12 ainsi que l'accès à un parking souterrain. Il rappelle, dans son concept, l'esprit qui a présidé à la création de Carouge en établissant des tracés régulateurs destinés à organiser l'espace selon une ordonnance harmonieuse. La végétation est prévue en pleine terre dans la

partie de la place non occupée par le parking souterrain, alors que la majeure partie de l'espace public est revêtue de dallages, selon un principe courant sur les places italiennes. Deux éléments principaux fixent le tracé régulateur :

- un arc de cercle qui joint les deux extrémités de l'espace concerné en revêtant la forme d'un muret ou d'un simple marquage au sol ;
- un élément de rappel constituant un repère visuel depuis l'accès du pont voisin et formant écran sur la place ; conçu comme un mur-tribune, cet élément a finalement été abandonné lors de la réalisation, sous la pression des habitants riverains qui s'y opposèrent par voie de pétition !

Conclusion

On distingue clairement, dans l'exposé qui précède, que dans l'entre-deux-guerres est apparu un courant qui vise très nettement à réapproprier la mémoire du passé historique de cette cité, telle qu'elle fut au XVIII^e siècle. S'il est vrai que l'architecture plonge ses racines dans l'environnement social et culturel d'une époque, il y a lieu de s'interroger sur le langage architectural passe-partout répandu à Carouge après la Seconde Guerre mondiale. Expression d'une

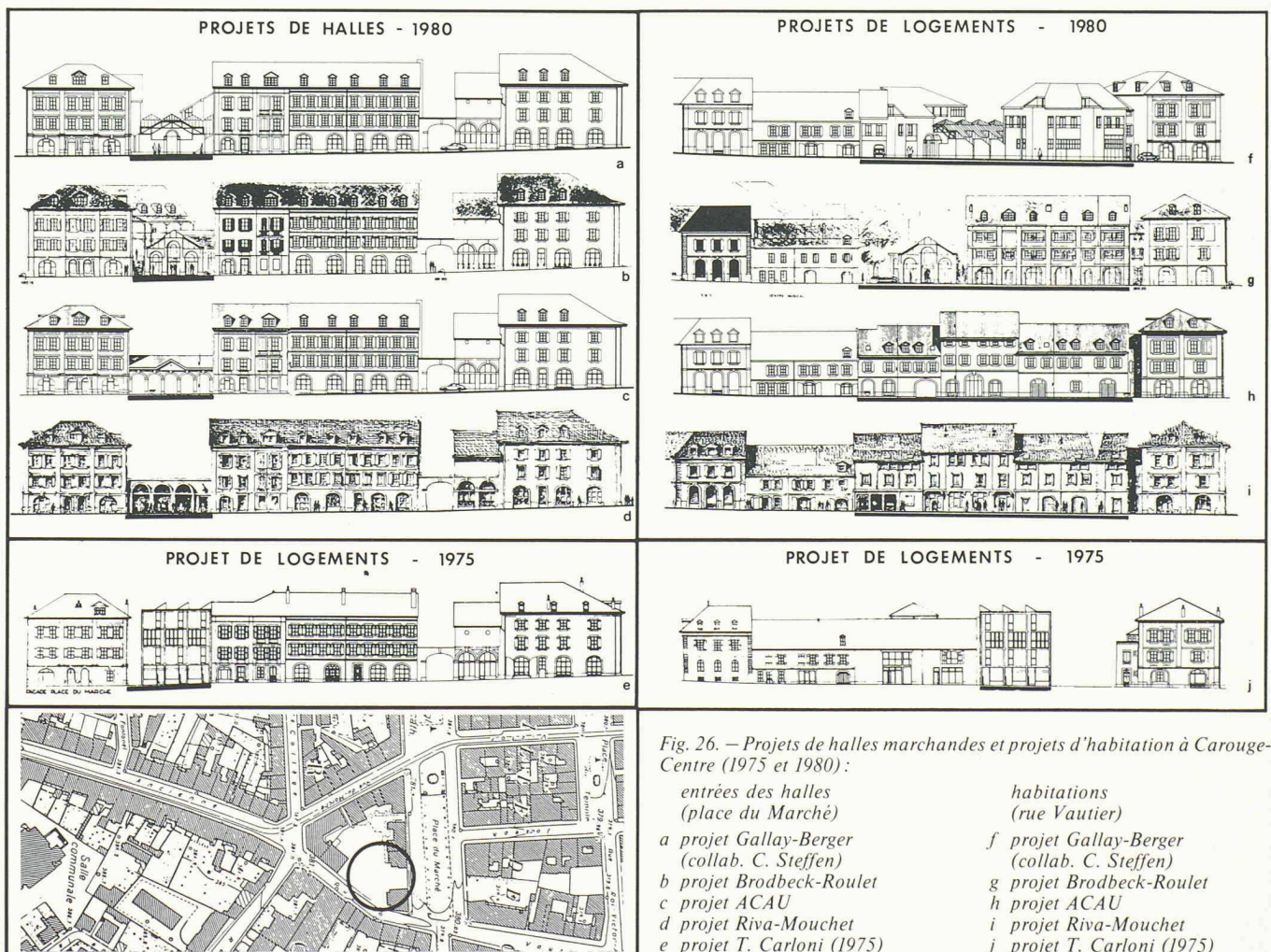


Fig. 26. — Projets de halles marchandes et projets d'habitation à Carouge-Centre (1975 et 1980) :

entrées des halles
(place du Marché)
a projet Gallay-Berger
(collab. C. Steffen)
b projet Brodbeck-Roulet
c projet ACAU
d projet Riva-Mouchet
e projet T. Carloni (1975)

habitations
(rue Vautier)
f projet Gallay-Berger
(collab. C. Steffen)
g projet Brodbeck-Roulet
h projet ACAU
i projet Riva-Mouchet
j projet T. Carloni (1975)

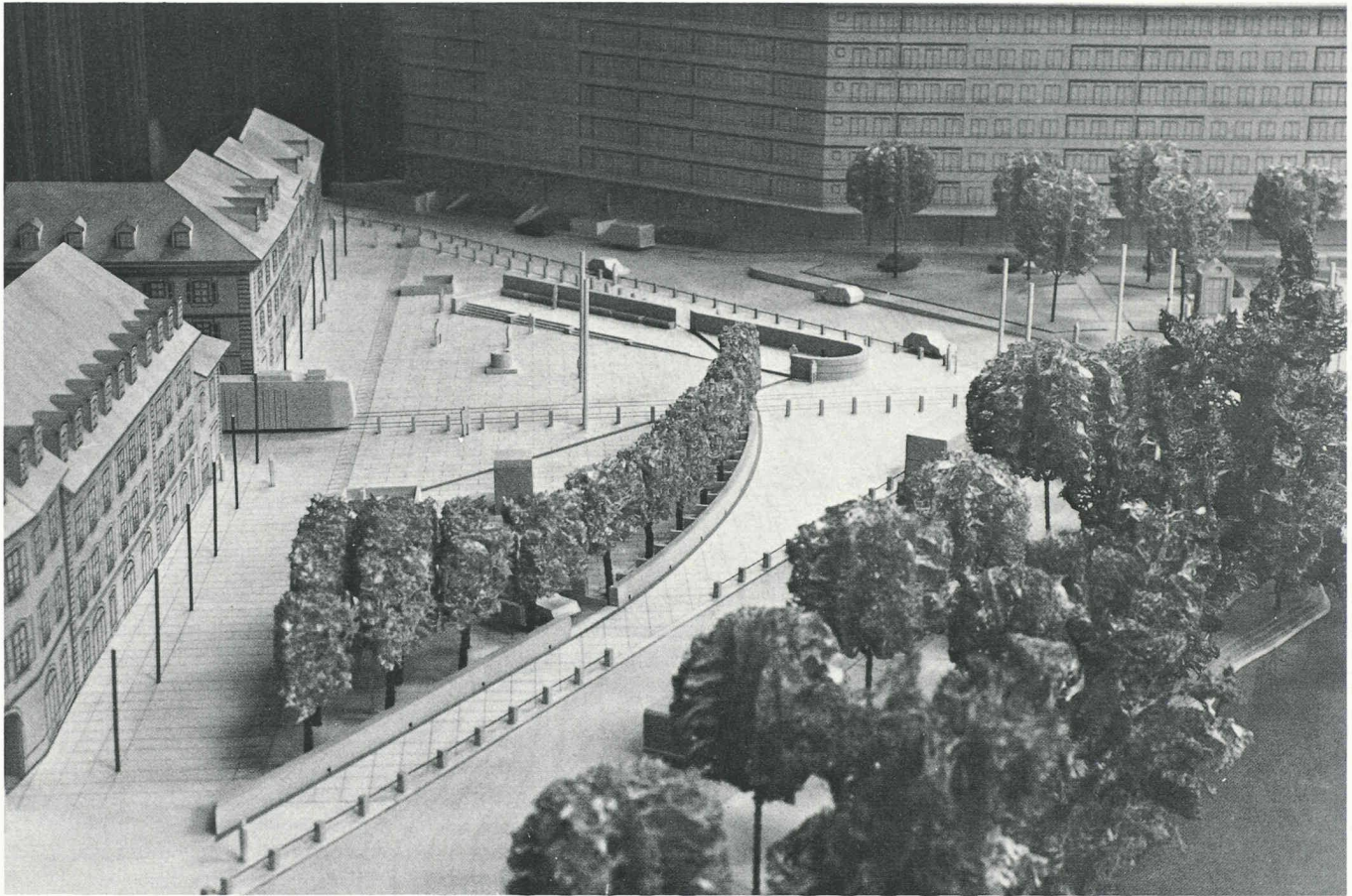


Fig. 27. — Maquette du projet d'aménagement de la place de l'Octroi (concours fin 1984). Architectes : Barthassat, Prati, Archambault.

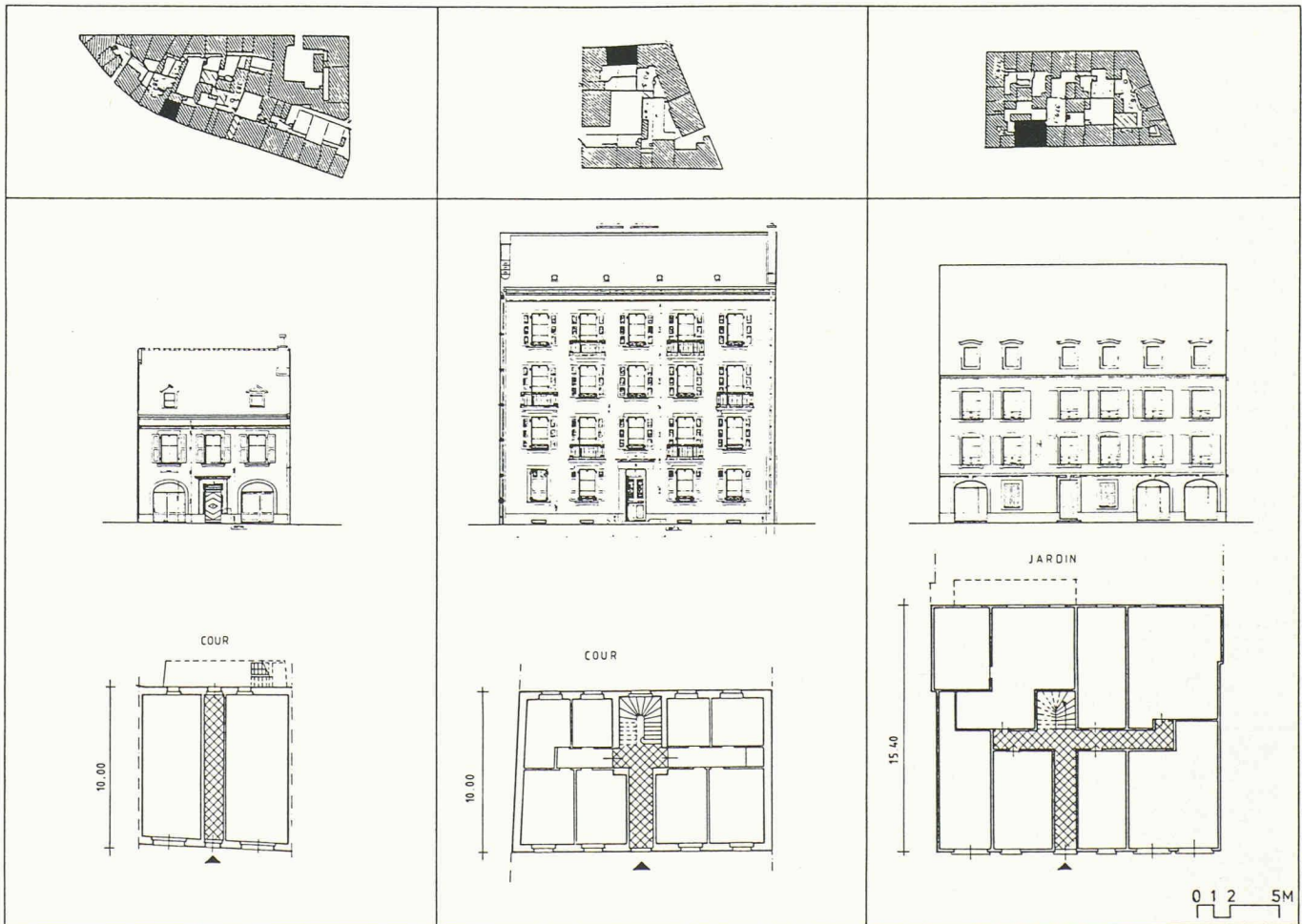


Fig. 28. — Evolution de la typologie de l'habitat. Exemples de plans types choisis à trois époques significatives : XVIII^e siècle (58, rue Ancienne), fin du XIX^e siècle (9bis, rue Jacques-Dalphin) et seconde moitié du XX^e siècle (12, rue Saint-Joseph).



Fig. 29. — La fontaine de la place du Marché, due à l'architecte J.-D. Blavignac (1867), permit d'améliorer le réseau de distribution d'eau.

récupération des formes architecturales anciennes, le «pastiche» prend une valeur institutionnelle. Et pourtant, l'architecture vernaculaire n'a plus cours; l'architecture moderne a déjà emboîté le pas des valeurs produites par la société industrielle. La ville-chantier se transforme désormais, avec l'objectif avoué de «conserver» sa forme, tout en modifiant ses fonctions. L'immeuble locatif remplace l'immeuble artisanal, les boutiques et les bureaux succèdent aux artisans et aux boulangers et épiciers...

«Ô Temps, suspens ton vol», dit le poète. De l'illusion à la réalité il y a un monde... Carouge, pas plus que toute autre cité ne saurait vivre dans le seul souvenir de son passé. Et pourtant, les architectes de son futur ne peuvent assister à ces mutations sans s'interroger. La pluralité des styles et la marque des époques successives sont de nature à apporter des compléments enrichissants. Reconnaître une diversité de formes, dont les racines plongent dans un environnement social

et culturel de la civilisation urbaine à un moment donné, peut être un signe encourageant. Une pensée architecturale dont le langage institutionnel est un code de récupération est par contre sans avenir. Dégager de nouveaux rapports avec l'histoire tout en redonnant un sens au discours architectural, tel est l'enjeu face auquel nous nous trouvons.

Adresse des auteurs :

Pierre Baertschi, architecte EAUG-SIA
chef du Service cantonal
des monuments et des sites, Genève
Sabine Nemeç-Piguet, architecte EPFL
Service cantonal des monuments
et des sites, Genève
Département des travaux publics
5, rue David-Dufour
1205 Genève

Bibliographie

- [1] Suite au Traité de Turin de 1754, le roi de Sardaigne Victor-Amédée III (Maison de Savoie), dont la capitale est Turin, créera en 1780 la province de Carouge. En 1786, il dotera le bourg existant du statut de ville. Plusieurs architectes du Piémont et de Savoie travailleront à l'édification de la ville nouvelle : Garella, Piacenza, Manera, di Robilant, Viana, Giardino, etc.
- [2] CORBOZ, A. : *Invention de Carouge*, Editions Payot, Lausanne, 1968 ; constitue une référence de base, utile à une meilleure connaissance des origines de cette ville nouvelle.
- [3] COLLECTIF D'AUTEURS : *Des hommes, une ville — Carouge au XIX^e siècle*, Editions la Ligature, Carouge, 1986, pp. 177 et ss.
- [4] COLLECTIF D'AUTEURS : *Bâtir une ville au siècle des lumières — Carouge : modèles et réalités*, diffusé par la Mairie de Carouge, Carouge, 1986 ; ce document, d'une qualité exceptionnelle, est le catalogue de l'exposition du bicentenaire organisée du 29 mai au 30 septembre 1986 à Carouge par les autorités municipales, le Ministère italien des affaires culturelles et les Archives d'Etat de Turin. Il a connu une large diffusion en Italie suite à sa réédition par l'Etat italien.
- [5] EL WAKIL, L. : « Les grandes eaux de Carouge ou petite histoire des fontaines de Blavignac », *Des hommes, une ville...*, op. cit., pp. 125 et ss.
- [6] Voir à ce sujet BENEVOLO, L. : *Storia delle città*, Ed. Laterza, Bari, 1975 ; traduction française publiée en 1983 aux Editions Parenthèses, Roquevaire.
- [7] FORNARA, L. : « Retour aux arcades », *Des hommes, une ville...*, op. cit., pp. 177 et ss.
- [8] SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'ART EN SUISSE : *Inventaire suisse d'architecture INSA*, Berne, 1982, volume 4, pp. 294 et ss.
- [9] BAERTSCHI, P. : « Modes de construction, couleur et matériaux de la cité nouvelle », *Bâtir une ville au siècle des lumières*, op. cit. ; voir l'analyse typologique pp. 368 et ss.
- [10] Catalogue de l'exposition organisée au mois de mars 1975, par l'Action locataires Carouge-Acacias, avec la collaboration d'un groupe d'enseignants et d'étudiants de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève.

Sources des illustrations

Archives communales de Carouge : 7, 12
Archives d'Etat de Genève : 8, 11, 13, 17, 24, 25
Musée du Vieux-Genève : 2, 14, 15, 18, 21, 22
Service des monuments et des sites : 1 (photo M. Oettli) ; 3, 4, 5, 6, 29, 30 (photos V. Varin) ; 16, 18, 19, 23 (relevés du Bureau d'entraide technique, 1940) ; 9, 10, 18, 20, 26, 27, 28.



Fig. 30. — Fontaine ornementale de la place d'Armes, créée en 1986 pour commémorer le bicentenaire de la ville de Carouge (architecte : R. Brodbeck).